 **MODALITÉS D’INSCRIPTION**

Document B

1 /2

Monsieur le Proviseur du Lycée Michelet

Aux Futurs étudiants de première année CPGE

Madame, Monsieur,

Vous venez d’être admis(e) au lycée Michelet, sous réserve de réussite au baccalauréat, en première année de CPGE et je vous en félicite.

Vous avez répondu **« oui »** à cette proposition sur Parcours Sup, vous devrez, **dès les résultats du baccalauréat finaliser votre inscription :**

* télécharger sur notre site et imprimer (uniquement en recto) le dossier d’inscription commun à tous les élèves de 1èreannée CPGE
* télécharger, si vous êtes admis à l’internat, le dossier d’internat et l’imprimer (uniquement en recto)
* rapporter le dossier commun (et le dossier administratif d’internat) au lycée Michelet lors des journées spécifiquement consacrées à la réception des dossiers des étudiants de 1ère année CPGE.

**Le dossier d’inscription devra être rapporté à la chapelle du lycée.**

* Candidats ayant accepté définitivement la proposition d’admission entre le 19 mai et le 9 juillet :
* **les mercredi 8 juillet et jeudi 9 juillet 2020** suivant l’initiale de votre nom de famille.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Initiale du nom de famille** | **Date de remise du dossier** | **Plage horaire** |
| **A, B, C, D** | Mercredi 8 juillet | 8h30 - 12h00 |
| **E, F, G, H, I, J, K, L** | 13h30 - 16h00 |
| **M, N, O, P, Q, R** | Jeudi 9 juillet | 8h30 - 12h00 |
| **S, T, U, V, W, X, Y, Z** | 13h30 - 16h00 |

* Candidats ayant accepté définitivement la proposition d’admission entre le 9 juillet et le 25 août :
* **les mardi 25 août et mercredi 26 août 2020** suivant l’initiale de votre nom de famille.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Initiale du nom de famille** | **Date de remise du dossier** | **Plage horaire** |
| **A, B, C, D** | Mardi 25 août | 8h30 - 12h00 |
| **E, F, G, H, I, J, K, L** | 13h30 - 16h00 |
| **M, N, O, P, Q, R** | Mercredi 26 août | 8h30 - 12h00 |
| **S, T, U, V, W, X, Y, Z** | 13h30 - 16h00 |

**Aucun dossier ne sera accepté sans la collante du baccalauréat.**  
En cas de démission, il est important de nous le faire savoir afin de libérer la place pour un autre étudiant.  
**Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.**

* **Pour toute proposition d'admission acceptée à partir du 27 août 2020,** l'inscription administrative se fait dans les plus brefs délais après l'acceptation et *avant le 2 septembre entre 8h30 et 12h00 et 13h30 et 16h00 (et avant le 15 septembre pour les réponses de phase complémentaire données après le 2 septembre).*

***Le secrétariat du lycée Michelet sera fermé du 9 juillet au soir au 25 août au matin***

**DOSSIER D’INSCRIPTION :**

Document B

2 /2

Les documents constituant le dossier d’inscription commun à toutes les CPGE première année sont en ligne dans le « **dossier d’inscription CPGE 1ère année** »

**Tout dossier incomplet sera rejeté**

Si vous ne maintenez pas votre inscription, veuillez avoir l’obligeance de nous en avertir par courriel en précisant clairement la classe dans laquelle vous étiez admis.

Le personnel du secrétariat est surchargé à cette époque.

Il vous remercie de ne pas téléphoner mais de lui envoyer, si besoin est, un courriel en prenant soin de toujours préciser la classe de l’étudiant.

🢣 [0920149m@ac-versailles.fr](mailto:0920149m@ac-versailles.fr) .

Nous nous efforcerons de répondre au plus vite à votre demande.

Document C

1 /2

**DOSSIER D’INSCRIPTION EN PREMIÈRE ANNÉE C.P.G.E.**

1. **Documents constituant le dossier d’inscription, à télécharger sur le site**

* La page de couverture (document A)
* Modalités d’inscription et documents à conserver et à fournir (documents B et C)
* La fiche « Siècle » (document D)
* Le choix des langues vivantes (document E)
* La fiche d’urgence (document F)
* La fiche de demande de dossier médical (document G1 et G2)
* Le droit à l’image (H1 ou H2 document différent suivant que l’élève est majeur ou non)
* L’attestation de prise de connaissance du règlement intérieur (et de la charte pour les étudiants internes) (document I)
* L’inscription à la restauration et à l’hébergement le cas échéant (document J et K)
* Au ticket : midi et soir
* Interne : forfait *possibilité* matin, midi et soir
* Interne externé : forfait *possibilité* matin, midi et soir
* L’inscription financière à l’internat, si l’étudiant est interne (Dossier internat)
* Les internes régleront leur pension le jour de leur installation à l’internat, le lundi 31 août de 14h à 16h (Chapelle du lycée)
* Les demi-pensionnaires se rendront à l’intendance avec leur fiche d’inscription à la restauration scolaire et leur chèque libellé à l’ordre de l’agent comptable, le même jour que celui choisi par eux pour rendre leur dossier d’inscription.
* Les « internes-externés » devront s’inscrire lors du dépôt de dossier administratif d’inscription. Ceux qui ne l’auraient pas fait se présenteront à l’intendance le 1er septembre.
* Le Bulletin d’adhésion à la Maison des Lycéens (MDL) facultatif (document L)

Document C

2 /2

1. **Documents à joindre obligatoirement au dossier d’inscription:**

* **La photocopie du relevé de notes** (appelé aussi «collante») attestant de la réussite au baccalauréat
* 4 photos d’identité (datant de moins de 3 mois)
* Découpées individuellement, dans une enveloppe
* Nom, prénom et classe de l’étudiant inscrits au dos de chacune
* La notification de bourse 2020-2021
* La notification de paiement de la CVEC (Contribution à la Vie Étudiante et de Campus) pour l’année scolaire 2020-2021

1. **Documents à lire et à conserver**

* Inscriptions obligatoires à l’Université : lettre de monsieur le proviseur (document ci-après)
* **Les inscriptions à l’Université, obligatoires, au titre de cumulatif ou pour les équivalences, se feront au mois de septembre par l’intermédiaire du lycée**
* Sécurité Sociale Etudiante CPGE 1ère année (voir document ci-après)
* Caisse de solidarité (voir document ci-après)
* Télé services (voir document ci-après)
* Calendrier de la rentrée scolaire (voir document ci-après)
* Règlement intérieur (à télécharger sur le site)
* Livret d’accueil (à télécharger sur le site)

Je vous remercie de l’attention particulière que vous porterez à ces instructions, je vous réitère mes félicitations et vous souhaite la bienvenue au sein de la communauté scolaire du lycée Michelet.

Le Proviseur, Eric Biset.

 Vanves, le 26 mai 2020

Le Proviseur du Lycée Michelet

Aux parents des élèves de CPGE

Aux étudiants de CPGE

Objet : Inscription des étudiants de CPGE à l’Université

Madame, Monsieur,

La loi du 22 juillet 2013 fait obligation à chaque lycée public comportant une formation supérieure de conventionner avec un ou plusieurs Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) de son choix (le sigle désigne les Universités).

Cette loi prévoit des rapprochements dans les domaines pédagogiques et de la recherche. Elle prévoit aussi de faciliter les orientations, réorientations et la délivrance des ECTS des étudiants.

Le décret d’application de cette loi, (2014-1073) en date du 22 septembre 2014, a été publié au Journal Officiel du 25 septembre 2014. La convention cadre, de partenariat entre l’académie de Versailles, les établissements et les EPSCP de notre académie, a été signée le 01 juillet 2015.

**Il est donc obligatoire que votre enfant s’inscrive dès la rentrée, dans une Université avec laquelle le lycée Michelet a conventionné.**

* [Université Paris Sorbonne et Université Pierre et Marie Curie](http://www.cite-scolaire-michelet-vanves.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/66/2016/06/convention_pmcurie.pdf)
* [Université Paris Descartes Sorbonne Nouvelle](http://www.cite-scolaire-michelet-vanves.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/66/2016/06/convention_descartes.pdf)
* [Université Paris Diderot](http://www.cite-scolaire-michelet-vanves.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/66/2016/06/convention_paris_diderot.pdf)
* [Université Paris Ouest Nanterre](http://www.cite-scolaire-michelet-vanves.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/66/2016/06/convention_nanterre.pdf)
* [Université Paris Sud](http://www.cite-scolaire-michelet-vanves.ac-versailles.fr/wp-content/uploads/sites/66/2016/06/convention_paris_sud.pdf)
* Université Versailles UVSQ

**Il sera pleinement informé, aidé le cas échéant par son professeur référent ou le CPE en charge du suivi de sa classe.**

Cordialement.

Le Proviseur

Éric BISET

**SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE**

**C.P.G.E. 1re année**

**Vous débutez vos études supérieures en Classe Préparatoire aux Grandes Écoles et, entre autres démarches, vous devez mettre votre nouvelle situation d’étudiant en conformité avec la *Loi Orientation et Réussite des Étudiants* concernant l’Assurance Maladie.**

**À noter : l’Assurance Maladie obligatoire est gratuite**

**Modalités**

**1. Étudiants nationaux :**

o Vous conservez votre régime obligatoire d’Assurance Maladie pour le remboursement de vos frais de santé.

o Vous continuez d’être couverts en tant qu’assurés autonomes par votre régime actuel de protection sociale (CPAM, MSA ou autres régimes spéciaux), généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux.

Si vous relevez du régime général (CPAM), vous devez, si ce n’est déjà fait, créer votre espace personnel AMELI (via le site internet ameli.fr ou l’application) et mettre à jour vos informations afin d’être bien pris en charge :

<https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudiant/etudiant#text_81506>

L’Assurance Maladie vous rembourse 70% vos frais de santé si vous consultez en priorité votre médecin traitant. Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez aussi souscrire à une complémentaire santé. Cela peut être la mutuelle de vos parents, une mutuelle étudiante ou tout autre organisme. Cette complémentaire prendra en charge les 30% restants.

**2. Étudiants internationaux ressortissants d’un État membre de l’UE, l’EEE, de la Suisse :**

o Vous demeurez affiliés à la Sécurité sociale de votre pays.

o Vous n’êtes pas tenus de vous affilier auprès de la CPAM de votre lieu de résidence en France.

Référence : <http://accueil-etrangers.gouv.fr/demande-de-titre-de-sejour/vous-etes-ressortissant-e-de-l-ue/vous-etes-ressortissant-e-de-l-ue/vous-etes-ressortissant-e-de-l-ue/article/vous-etes-etudiant-e>

o Vous bénéficiez d’une prise en charge de vos soins de santé sur la base de la Carte

Européenne d’Assurance Maladie (CEAM). En cas de maladie, vous ne vous acquitterez que du ticket modérateur.

**3. Étudiants internationaux ressortissants d’un État HORS UE et EEE :**

o Vous êtes tenus de vous affilier au régime général de la Sécurité sociale française (cette démarche n’est pas à renouveler si le cursus des études se poursuit).

o Vous bénéficiez de la même couverture sociale que les autres étudiants ainsi que de la gratuité de l’Assurance Maladie.

o Les formalités d’affiliation sont de votre responsabilité. Elles sont à accomplir sans tarder dès lors que vous êtes sur le territoire français et que vous avez obtenu votre inscription définitive auprès du secrétariat du lycée Michelet.

o Vous devrez fournir à la Sécurité sociale (CPAM) de votre lieu de résidence en France *une attestation d’inscription dans un établissement scolaire*. **Celle-ci est à demander lors du dépôt du dossier d’inscription**.

**Pour obtenir plus d’informations et d’aide**

o Un site internet d’affiliation est disponible en français et en 4 autres langues :

<https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>

o Un site d’accueil et d’informations pour les étudiants étrangers (français, anglais, espagnol) :

<https://www.etudiant.gouv.fr/pid38650/bienvenue-en-france-|-welcome-to-france.html>

**o** Un n° de téléphone est mis à votre disposition par l’Assurance Maladie :

0 811 500 013 (service à 0.06€/min + coût de l’appel)

**o** La Caisse Primaire d’Assurance Maladie (CPAM) et son réseau de caisses locales sont les interlocuteurs privilégiés des étudiants et des établissements d’enseignement supérieur.

<https://www.ameli.fr/paris/assure/droits-demarches/etudes-emploi-retraite/etudes-stages/etudiant>

**o** Enfin le secrétariat du lycée, les services de Médecine universitaire peuvent vous guider dans vos démarches.

Ces services accordent une attention particulière aux nouveaux étudiants étrangers et s’assurent que ces derniers ont accompli la démarche d’affiliation à l’Assurance Maladie avec succès, afin d’éviter qu’ils se retrouvent sans couverture maladie.

**Caisse de solidarité**

Elle permet d’aider les élèves dont la situation matérielle est fragile : achats de fournitures scolaires, de vêtements, etc.

Cette caisse est alimentée essentiellement par les dons des familles qui le peuvent. Les petits ruisseaux faisant les grandes rivières, tous les dons, quel qu’en soit le montant, sont les bienvenus.

Les chèques sont à libeller à l’ordre de l’agent comptable du lycée Michelet.

D’avance, merci.

**Télé-services**

Le lycée Michelet a ouvert des télé-services disponibles à l’usage des parents et des élèves.

Les familles pourront accéder à ce service « en consultation et en modification\* » toute l’année via une plate-forme internet et recevront un courrier leur indiquant leur identifiant ainsi qu’un mot de passe provisoire (à modifier à la première connexion).

*\*La fiche de renseignements concernant leur enfant (Base élèves) devra être suivie par la famille, corrigée le cas échéant par elle-même à partir de la mi-septembre et devra, tout au long de l’année, être tenue à jour (changement d’adresse, n° de téléphone, événement familial…)*

**Calendrier de rentrée 2020**

C.P.G.E. 1ère Année

**Accueil et Installation des internes en première année :**

Lundi 31 août 2020 entre 14h et 16 h.

* Ouverture de l’internat Lundi 31 août 2020 au soir
* Réunion des internes Lundi 31 août 2020 à 18h30 au théâtre

**Le service d’hébergement fonctionnera à partir du lundi 31 août 2020 à 19h30.**

**Accueil de l’ensemble des étudiants de CPGE en première année:**

Mardi 1er septembre 8h au théâtre

**Les étudiants de C.P.G.E. 1ère  année commencent les cours**

**le mardi 1er septembre selon leur emploi du temps après la réunion d’accueil.**

**Restauration**

Dîner des internes Lundi 31 août 19h30

Petit déjeuner des internes Mardi 1er septembre 7h20 / 8h

Déjeuner Mardi 1er septembre 12h/13h30